

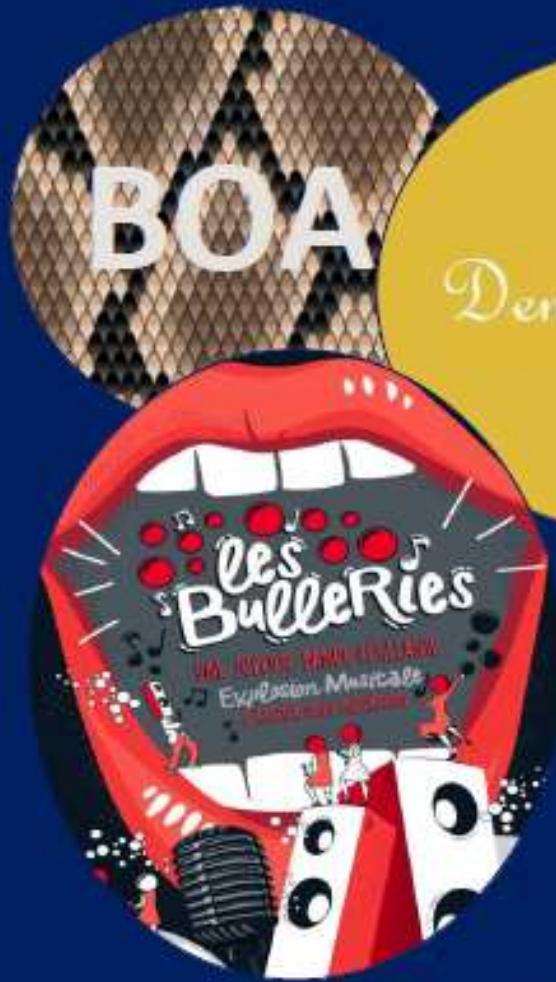
Septembre 2021

Perrigny infos

Le journal d'informations de votre village



Perrigny en Scène



TOUT PUBLIC
de 17h30
à 21h30

ENTREE GRATUITE

Samedi 25 Septembre 2021
Parc Municipal
Perrigny lès Dijon

Concert de Rentrée

21h30

Feu d'Artifice du Nouvel An
ENFIN !!!



Masque obligatoire

BUVETTE ET
FOOD TRUCK SUR PLACE



ANNULATION EN CAS DE PLUIE OU DE PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE

Sommaire

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE PERRIGNY LES DIJON

VIE MUNICIPALE



5

CITOYENNETE



12

ENVIRONNEMENT



14

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX



18

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de Perrigny-les-Dijon

Editeur :

Mairie de Perrigny-les-Dijon
1 rue du château
21160 Perrigny-les-Dijon

Directeur de la publication et de la rédaction :

Patrick Baudement

Rédacteurs :

Frédéric Lacroix
Aurélie Poirot-Maire
Juliette Lacroix
Anne Marchal
Stéphanie Decosne

Avec la collaboration des différentes associations de Perrigny-les-Dijon et de Claude Sirandré

ENFANCE ET JEUNESSE



22

PORTRAIT



29

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE



30

INFORMATIONS UTILES



38

Conception /Mise en page

Frédéric Lacroix

Impression/Façonnage

Imprimerie S2E

400 boulevard Charles De Gaulle
21160 Marsannay-la-côte

Perrigny infos N°70

Dépôt légal 2021/09

Septembre 2021-distribution gratuite

Le mot du Maire



Ce magazine de rentrée s'inscrit cette année dans un contexte particulier marqué par la poursuite des contraintes sanitaires qui affectent le quotidien de tous.

La période que nous venons de vivre a été riche en protocoles de toutes sortes, constamment remaniés afin de coller au plus près de la situation. Les services de la collectivité n'ont guère eu de répit et je tiens à saluer ici leur investissement, d'autant plus qu'il fallait décrypter dans l'urgence des textes publiés trop tardivement.

L'action de la Mairie n'a jamais cessé d'être au plus proche des préoccupations de chacun, souci constant de l'équipe qui m'entoure, élus comme agents. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Mais ne nous leurrons pas, la pandémie COVID laissera des traces durables dans de nombreux foyers. Séquelles physiques pour certains, psychologiques pour d'autres, difficultés économiques, pour d'autres encore. Comme toujours, une sortie de crise telle que celle que nous connaissons voit se lever des envies de retrouvailles et de fête qu'il faudra pourtant encore soumettre à des contraintes de gestes barrière, même si ceux-ci seront, je l'espère, progressivement allégés.

L'expression populaire qui conviendrait le mieux à la situation que nous vivons actuellement me semble être « la sortie du tunnel ». En effet, même si les choses restent fragiles, que des variants du virus menacent encore de remettre en cause cette embellie, il est indéniable que nous pouvons aujourd'hui espérer sérieusement que nos vies reprennent un cours normal. Le retour de la fête en juillet et du feu d'artifice fin septembre sont les signes de ce progressif retour à la normale.

Malgré tout, vous pourrez constater dans ce numéro que le travail de la municipalité se poursuit sans relâche.

Nous espérons que cette lecture vous sera agréable et que le niveau d'information qu'elle procure vous donnera satisfaction.

Je vous souhaite une belle rentrée, « positive » et teintée d'optimisme.

Patrick BAUDEMENT
Maire

LA VIE MUNICIPALE

Perrigny en Fête

Après l'annulation de Perrigny en Fête en 2020, nous avons douté jusqu'au dernier jour pour cette édition 2021.

Mais malgré une météo incertaine, la fête a eu lieu.

Courir et Sourire a ouvert les festivités en proposant deux balades dans le village.

L'Ecole de Musique a présenté le fruit du travail de l'année, et a reçu des applaudissements très mérités.

Ensuite, apéritif et pique-nique dans le parc. Les deux food-trucks ont eu un grand succès, de même que la buvette tenue par Perrigolade et les gaufres du Club de l'Amitié.

Plus tard, Perrigny-Country et l'Accueil de Loisirs ont assuré la partie spectacle.

Petits et grands ont également profité des jeux en bois et autres chamboule-tout mis à leur disposition. Nadia et ses petites mains avaient joliment décoré le parc.

Un regret : nous n'avons pas pu tirer le feu d'artifice, la météo étant trop incertaine.

Un grand merci à tous les bénévoles, et à l'an prochain pour le week-end des 25 et 26 juin 2022.



LA VIE MUNICIPALE

Incendie du 9 septembre dernier :

Un terrible incendie a eu lieu sur notre commune.

Quatre maisons ont brûlé, heureusement sans blessés.

Nous souhaitons souligner la solidarité qui s'est manifestée face à ce triste évènement : les 60 pompiers professionnels, les habitants venus aider spontanément, le geste de Cora et du boulanger de Perrigny ... Tous ces gestes sont importants pour un village comme le nôtre, que toutes ces personnes en soient remerciées.



Grâce à Panneau Pocket, nous avons 8 personnes qui se sont proposés pour hébergés une famille. Dès le lendemain soir, une avons convoqué le CCAS pour trouver rapidement un nouveau logement. Nous avions même trouvé un logement avec la métropole mais hélas trop loin. Ils ont du aller temporairement chez une habitante de Perrigny. Mais nous faisons tout pour que cette situation ne perdure pas .

Voici les faits tels qu'ils se sont déroulés :

13h40: Chantal Bernard, en sortant de chez elle, a vu de la fumée venant d'une grange. Elle a tout de suite appelé les pompiers qui avaient été également alertés par d'autres habitants. Chantal Bernard a appelé la Police Municipale (PM) pour sécuriser la grande rue qui était envahie par un gros nuage noir.

13h50: arrivée de la PM qui a fermé la grande rue depuis la place Saint André jusqu'au feu de circulation.

13H55: arrivée des pompiers (Gevrey, Nuits, Dijon, Genlis, Brazey). Il y a eu jusqu'à 60 pompiers mobilisés, sans compter les gendarmes de Gevrey, les médecins et les infirmiers. (voir détail sur facebook <https://www.facebook.com/SDIS21>)

14h: pour protéger les enfants, l'école élémentaire a été évacuée et s'est réfugiée dans le parc grâce à l'aide de bénévoles qui ont aidé les maîtresses à les encadrer.

Par contre, sur le conseil du médecin des pompiers, l'école maternelle devait rester dans les locaux (des enfants faisaient la sieste).

Dans l'après-midi, grâce à un employé de Perrigny, Cora a apporté des bouteilles d'eau pour les pompiers et les gens présents. La boulangerie a offert aussi des viennoiseries aux habitants touchés.

Les élus présents sont restés jusqu'à 20h30, ainsi que Bruno (employé de la mairie) qui faisait la circulation. Les pompiers sont restés sur place toute la nuit pour lever le camp le lendemain matin à 11H15, heure de la réouverture de la grande rue.

Une patrouille de pompiers est passée toutes les heures jusqu'au samedi soir.

LA VIE MUNICIPALE

BLASON DE PERRIGNY :



Comme évoqué par les Mémoires de Perrigny le blason de la commune créé en 1977, laisse quelques interrogations quant à son explication.

Dans la commission communication il a été évoqué de moderniser ce blason tout en gardant certaines valeurs.

Ce travail sera réalisé dans les prochains mois. Si vous avez des propositions à nous faire n'hésitez pas à les faire parvenir via la mairie.

Nouvelle Délégation du centre de loisirs et de la cantine :

La gestion du centre de loisirs et de la cantine est déléguée à un tiers depuis quelques années. La précédente convention de délégation avec les PEP arrivant à échéance le 31 aout 2021, une nouvelle procédure de délégation de service publique a été lancée par la commune depuis le mois de novembre 2020. La commission petite enfance de la commune a travaillé sur ce dossier : il a fallu lancer un appel à candidatures puis rédiger un cahier des charges retraçant les exigences de la commune.

Suite à cette longue procédure, les PEP ont finalement été de nouveau retenus.

Les PEP continuent ainsi d'accueillir nos enfants dans les mêmes conditions, les modalités d'inscription restent inchangées (espace famille).

Un changement est cependant opéré au niveau du prestataire en charge de la cantine scolaire puisque depuis le 1^{er} septembre c'est dorénavant la société **API** qui fournit les repas.

En plus des caractéristiques ci-dessous, il est à noter que les PEP se sont engagés dans un objectif de réduction des déchets : des formations ont été suivis par les agents en charge du service, les repas sont dorénavant servis en bacs (et non plus en portion individuelle). La mise en place du compostage est également en cours en lien avec la Métropole de Dijon compétente en matière de déchets.

Suite à la nouvelle délégation de service public avec les PEP, un nouveau prestataire sert les repas à la cantine depuis la rentrée : il s'agit d'API.

Caractéristiques ci-dessous :

Prestation alimentaire en 5 éléments + pain artisanal (option) intégrant :

- Un minimum de 30% de produits BIO composeront les repas chaque jour
- 25 à 30% de produits locaux
- 80% de produits frais
- Un repas végétarien par semaine (loi EGALIM)
- Repas alternatif sans porc et sans viande
- Choix unique pour l'ensemble des convives
- Grammage : Maternelle/Primaire/Adulte

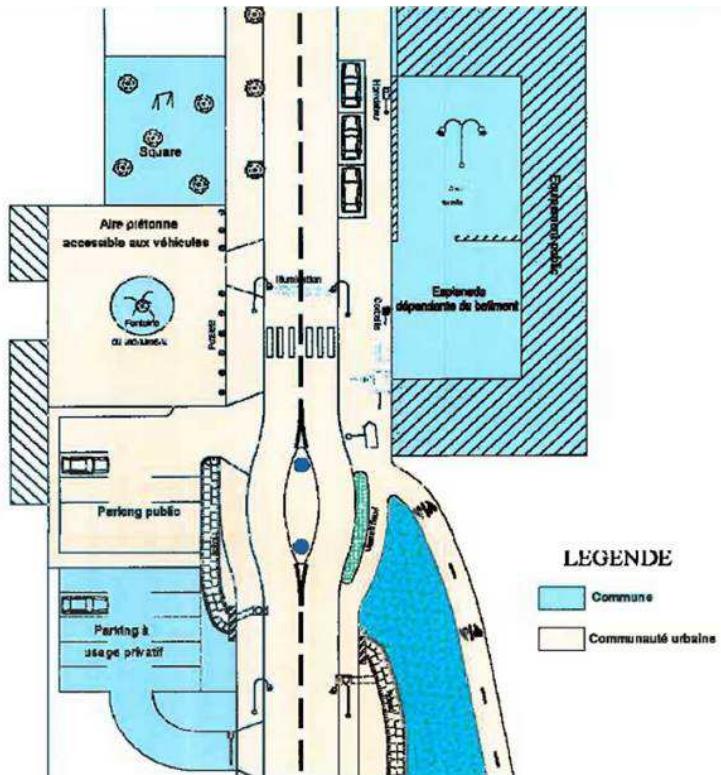
LA VIE MUNICIPALE

LA VOIRIE, LES ESPACES VERTS, qui gère quoi ?

La Métropole ? La Commune ? :

Les voiries appartenant au domaine public routier communal affecté à la circulation terrestre sont transférées à la métropole ainsi que les espaces verts accessoires de voirie (arbres d'alignement compris) depuis 2015.

Exemple typique de situation :



GESTION PAR DIJON METROPOLE :

- les rues, les trottoirs et parkings publics,
- le bassin de rétention près de l'entrée de Perrigny vers les terrains de tennis et les arbres le long des rues,
- l'éclairage public, les plaques de rue et les pistes cyclables.

GESTION PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE :

- les parterres de fleurs le long des rues, les espaces verts dans le nouveau quartier (2 bassins de rétention inclus), le parc, le skate parc, les squares, les chemins ruraux, les chemins piétons,
- le mobilier urbain, les monuments, les plans de ville, les poteaux incendie.

Le nouveau quartier est actuellement de la compétence du lotisseur (BAFU) et lorsque les travaux de finition seront terminés, cette compétence sera redonnée à la commune et ensuite à Dijon Métropole.

LA VIE MUNICIPALE

Mouvements au conseil municipal :

Nous avons reçu, pour raisons personnelles, la démission de 2 élus :

- Monsieur Jean-Pierre Nillon pour la majorité, qui a été remplacé par Madame Claudia Mendes ,
- Monsieur Claude Sirandré pour l'opposition, qui a été remplacé par Gérard Przyluski.

Reprise des activités du RAM à compter du mois de septembre sous de nouvelles conditions :

L'animatrice du relais ayant diminué son temps de travail, il n'est plus possible d'assurer l'animation du relais dans les mêmes conditions. Une nouvelle convention a donc été conclue entre la commune de Marsannay et la commune de Perrigny actant le maintien du RAM sur Perrigny mais avec les conditions suivantes :

- maintien du conseil et de l'appui juridique aux familles
- mise en place d'une animation par période entre chaque vacance scolaire
- possibilité pour les assistantes maternelles de Perrigny d'assister aux formations dispensées par le relais, dans la limite des places disponibles.

Activités communales :

On continue la gym avec Stevan les lundis soirs de 18h30 à 19h45 : contacter la mairie pour plus d'informations.

CCAS :

Cette année, le CCAS espère pouvoir offrir un repas aux aînés, celui-ci aurait lieu le samedi 11 décembre à la salle des fêtes sous réserve des contraintes sanitaires. En effet les aînés seraient trop heureux de pouvoir enfin se rencontrer et se parler depuis cette longue pandémie qui les a obligé à rester trop souvent à la maison.

Nadia suite à sa chute n'a pu encore reprendre son travail. elle va déjà mieux mais elle ne peut pas encore se servir correctement de son bras.

Surtout en cas de besoin n'hésitez pas à appeler Chantal Bernard.

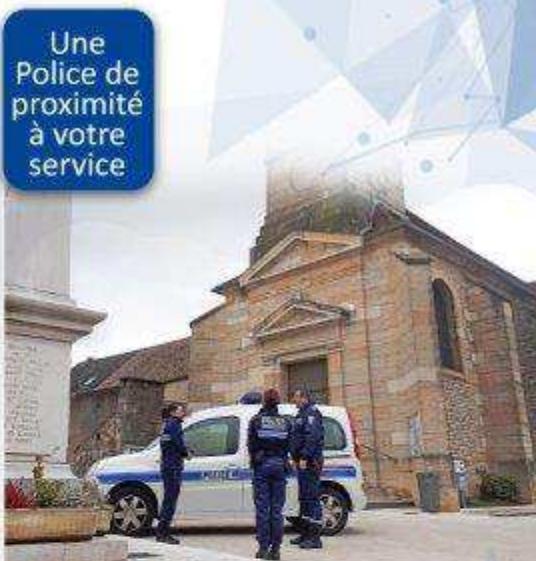
SKATE-PARK et VENELLE :

Nous avons eu des accidents sur le skate-park. La piste n'est pas un toboggan pour les enfants, elle est réservée uniquement aux skates et aux trottinettes. La venelle est quant à elle un sentier piétonnier et pour éviter tout incident, il faut descendre de votre vélo.



LA VIE MUNICIPALE

Une Police de proximité à votre service



Ville de Perrigny-Les-Dijon



ANNUAIRE



POLICE MUNICIPALE
03.80.23.83.37
pm.marsannay@gmail.com

HORAIRES:
Du lundi au vendredi
de 7h00 à 19h00

GENDARMERIE: 17
POMPIERS: 18
SAMU: 15

MAIRIE DE PERRIGNY-LES-DIJON
1 rue du Château
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
03.80.52.15.12
accueil@perrigny-les-dijon.fr



 **ANIMAUX**

Chiens catégorisés, n'oubliez pas de déclarer votre animal auprès de la Police Municipale.

Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques, à certaines interdictions et obligations. Leurs propriétaires doivent posséder un permis de détention. Ils doivent pour cela être déclarés à la Police Municipale. Un suivi des chiens devant être déclarés est alors réalisé chaque année.

Petits rappels...

La divagation d'un animal est interdite. Les déjections doivent être obligatoirement ramassées, vous risquez une amende de 68 euros.

 **CAMBRIOLAGES**

Afin de lutter contre les cambriolages, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale ou la Gendarmerie sur les faits qui vous paraissent suspects.

Pensez à l'OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Lorsque vous quittez votre domicile pour plusieurs jours, vous pouvez demander à la Police Municipale de surveiller votre domicile.

Plusieurs passages seront effectués et un avis sera déposé dans votre boîte aux lettres. La Gendarmerie sera avisée de votre absence et établira une surveillance également.

LA VIE MUNICIPALE

NUISANCES



Les bruits gênants par leur intensité, leur durée et leur caractère répétitif sont interdits aussi bien le jour que la nuit.

C'est l'Arrêté Préfectoral du 16 Juin 1999 qui réglemente le bruit. Les horaires pour les travaux de bricolage et jardinage sont les suivants:

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Toute musique amplifiée est interdite sur la voie publique (un arrêté municipal dérogatoire doit être demandé).

Laisser aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée un animal est interdit.

DECHETS



Pour Rappel:

Tout jet ou déversement sur la voie publique de substances incommodantes ou nuisibles est interdit.

Tout dépôt sauvage de déchets sur la voie publique est interdit.

Pour un mégot, un chewing-gum ou encore de l'urine, vous risquez une amende de 68 euros.

Tout brûlage à l'air libre est interdit.

Pensez à notre belle planète!

STATIONNEMENT



Stationnement abusif

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique. Au delà de 7 jours, votre véhicule risque une mise en fourrière.

Rappel:

Respectez autant que possible les emplacements matérialisés.

RADICALISATION



STOP

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche:

- Rupture avec la famille, les amis, éloignement de ses proches.
- Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine.
- Changements de comportement identitaires.
- Repli sur soi
- Fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste.

**FAMILLES, AMIS,
AGISSEZ
SANS ATTENDRE**

N°Vert 0 800 00 56 96

CYCLISTES



La pratique du vélo est une excellente activité pour la santé sans compter qu'il reste aujourd'hui un moyen de transport respectueux de l'environnement.

Pour circuler à vélo, soyez:

VISIBLE ET BIEN PROTÉGÉ

Pensez à utiliser un éclairage adapté par temps couvert, de brouillard mais également la nuit. Le port d'un gilet réfléchissant est idéal.

N'oubliez pas que le port du casque est **OBLIGATOIRE** pour les enfants de moins de 12 ans, aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passager. Alors, adultes, montrez l'exemple!

Trottinettistes, appliquez aussi ces quelques recommandations.

OBJETS TROUVÉS



Tous les objets trouvés sur la commune de Marsannay-La-Côte sont centralisés à la Police Municipale.

En cas de perte ou de découverte, veuillez composer le numéro de service pour une prise en charge rapide.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

CITOYENNETE

EXCES DE VITESSE ENCORE TROP NOMBREUX :

Suite aux plaintes des riverains de la rue de la rente Logerot dues aux vitesses excessives, un aménagement de stop a été mis en place l'an dernier. Cela ne convient pas aux riverains car trop bruyant (redémarrage des voitures), néanmoins cela a son effet car cela coupe l'élan des automobilistes tentés de rouler vite sur une ligne droite.



Un projet d'aménagement de cette rue (incluant une piste cyclable sécurisée et des stationnements) a été proposé à la métropole l'an passé. La discussion a été relancée avec eux cet été. Un projet devrait nous être proposé prochainement.

DEBORDEMENT DES HAIES SUR LA VOIE PUBLIQUE



Nous rappelons à chacun des habitants qu'il est nécessaire de tailler ses haies afin qu'elles ne débordent pas sur les trottoirs, rues, chemins...

Nous appelons à la responsabilité de chacun pour mettre en place cette règle au plus vite et de manière régulière.
(Arrêté n° 100/2018)

Cet arrêté demande également l'entretien des trottoirs autour de vos habitations.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU / FOSSES



C'est aux propriétaires des terrains de chaque côté du cours d'eau d'entretenir. S'il y a nécessité d'entretenir, il ne faut surtout pas couper l'herbe et la laisser au fond car cela cause des bouchons en cas de pluie, d'où un risque d'inondation. Il faut surtout retirer les déchets, branches qui peuvent gêner le cours de l'eau.

A défaut, il est préférable de laisser des grandes herbes qui se couchent lorsqu'il y a du courant mais ne bouchent pas les buses.

Les entretiens sont réalisés par le Syndicat du Bassin de la Vouge uniquement lorsqu'il y a des arbres (gros travaux).

CELLULES COMMERCIALES DANS LE NOUVEAU QUARTIER



VOUS êtes intéressé pour installer votre commerce/activité dans ce quartier...

NOUS vous invitons à vous rapprocher au plus vite de la mairie afin de vous mettre en relation avec les constructeurs. Ils souhaitent l'installation de commerces en pied d'immeuble mais les prévoiront uniquement s'il y a des demandes.

Plusieurs exemples possibles :

Un tabac/presse ? une pharmacie ? un fleuriste ? une agence immobilière ? une agence d'assurance ? un médecin ? un coiffeur ? une supérette ? une esthéticienne ? un restaurateur ?

Tant d'activités pourraient trouver un intérêt sur ces zones de passages !

FAITES passer l'information largement autour de vous !

CITOYENNETE

SOYONS CITOYENS

Le bruit

Le bruit est aujourd’hui un des principaux facteurs de stress. Pourtant, nous avons les moyens de mettre les décibels en sourdine.

Être réveillé par une tondeuse, une perceuse ou une raboteuse n’est pas la meilleure façon de commencer son dimanche. De tels appareils émettent de 90 à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels. Ce n’est pas tout à fait le genre de musique qui met de bonne humeur le matin.

Prendre un bain nocturne dans une piscine est une coutume fort sympathique qui ne doit cependant pas nuire au sommeil des voisins.

Non-respect de l’environnement et incivilités

Nous déplorons trop régulièrement des déchets au sol type papiers de nourritures, masques, mouchoirs ; nombreux sont à proximité des écoles, zone de jeux et arrêts de bus. A proximités des constructions neuves en travaux le constat est le même, il y a beaucoup trop de déchets non ramassés. Ce n’est pas l’image que l’on veut donner de notre commune, alors ramassez !

Il en est de même avec les excréments de chiens ! il est désolant de devoir slalomer entre les crottes de vos chiens lors des balades.

Nous vous demandons de faire des efforts, de nombreuses poubelles sont présentes sur la commune et souvent situées à proximité des zones les plus dégradées. Montrons les bons gestes à nos enfants !

Quelques rappels

Arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (cris, appareils sonores, réglage de moteur, pétards, etc.). Les propriétaires et possesseurs d’animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l’usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30.

Les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

Attention : le non-respect de ces règles peut entraîner une verbalisation.

Les poubelles

Qu’elles soient grises, vertes ou jaunes, nous vous rappelons que les poubelles peuvent être sorties la veille du ramassage à partir de 18 h et doivent être rangées ensuite dès que possible.

Elles ne doivent pas rester dans la rue, ce qui nuirait à l’hygiène et à l’environnement.

Arbres et fleurs enjolivent notre paysage, les poubelles beaucoup moins !

Le feu

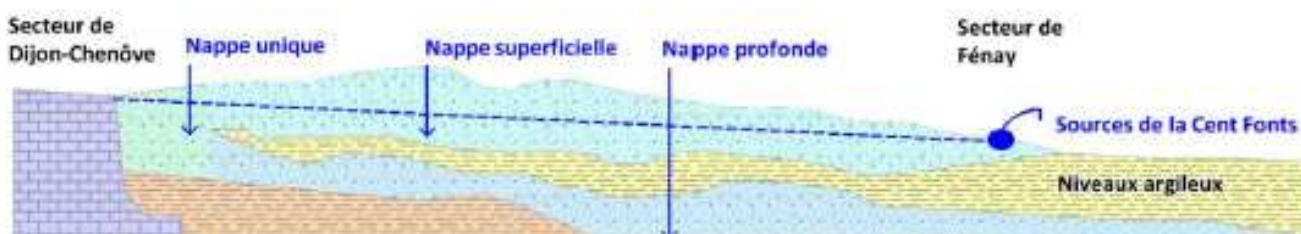


Du fait des nuisances occasionnées au voisinage et des dangers que cela peut présenter, il est interdit d’allumer des feux en plein air ou de faire éclater des pétards ou autres pièces d’artifices sur tout le territoire de la commune.

ENVIRONNEMENT



Parlons de nappe ! Plus précisément de la préservation quantitative de la nappe de Dijon Sud qui se trouve sous vos pieds !



Contexte

Le système aquifère de Dijon Sud contient une nappe unique qui se distingue en deux nappes (superficie et profonde), séparées par un niveau argileux (couche imperméable) au sud de Chenôve.

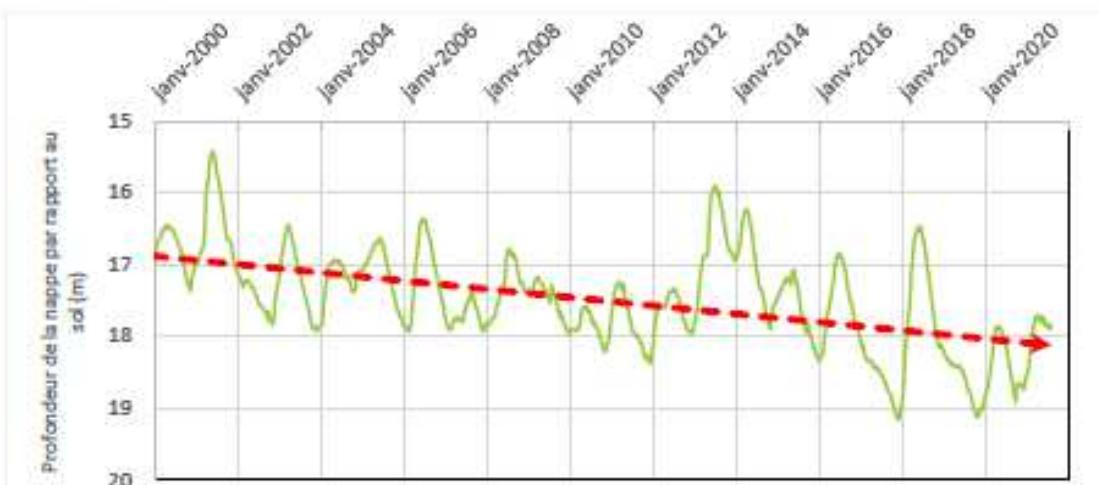
Sur le territoire de Perrigny-lès-Dijon (et oui !), l'exutoire principal de la nappe superficielle donne naissance à la source de la rivière Cent Fonts. Par la suite, plusieurs autres sources grossissent le cours principal (d'où le nom Cent Fontaines) tout le long de son parcours.

Sous notre commune, la partie superficielle de la nappe se trouve à une dizaine de mètres sous le sol, tandis que la partie profonde se situe à une vingtaine de mètres du terrain naturel.

Chaque année, la recharge de la nappe de Dijon Sud s'effectue très majoritairement entre octobre et mars. En effet, à partir d'avril, la végétation conjuguée à l'évaporation et l'évapotranspiration limite très fortement la quantité d'eau atteignant la nappe. La preuve la plus flagrante de ce phénomène est que malgré les précipitations de cette année, la nappe est en baisse depuis début avril.

Un niveau de la nappe en berne depuis deux décennies

Ce graphique montre que le niveau de la ressource phréatique de Dijon Sud est en baisse depuis deux décennies (2000-2020). La baisse est de l'ordre de 1 m.



Évolution du niveau de la nappe au piézomètre de référence à Chenôve (Données : ades.eaufrance.fr)

ENVIRONNEMENT

Qu'est-ce qui explique une telle diminution du niveau piézométrique ?

Le cycle de remplissage de la nappe est perturbé par plusieurs causes naturelles et anthropiques qui sont :

- l'imperméabilisation des sols (parkings, centre commerciaux, trottoirs, ...);
- l'envoi systématique des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement, puis vers le milieu superficiel (cours d'eau) réduisant d'autant l'infiltration de l'eau dans la nappe;
- le changement climatique :
 - augmentation des températures (même en hiver) par rapport aux normales saisonnières; ce qui exacerbe les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration;
 - réduction des précipitations hivernales (plus efficaces pour la recharge);
 - occurrence plus fréquente d'événements climatiques extrêmes :
 - pluies torrentielles : pour un remplissage efficace, il faut des pluies fines et continues car les pluies battantes favorisent le ruissellement au détriment de l'infiltration;
 - sécheresse prolongée : plus les sols sont secs, plus les pluies mettent du temps pour arriver à la nappe

Pourquoi préserver cette nappe ?

Par sa situation aux portes de l'agglomération dijonnaise et sa grande capacité de stockage, la nappe de Dijon Sud représente une ressource majeure pour son territoire. L'eau issue de cet réservoir naturelle ($\approx 3 \text{ Mm}^3$) sert à l'alimentation en eau potable (95%), à l'irrigation (4%) et à l'industrie (1%).

Contrat de nappe : un outil pour protéger cette nappe

Afin d'améliorer le niveau et la qualité de la nappe, plusieurs actions ont été d'ores et déjà réalisées durant le contrat de nappe qui se termine fin 2021.

Dans le cadre d'un nouveau contrat (2022-2024), des actions inédites seront engagées, (notamment sur la commune de Perrigny-lès-Dijon, comme par exemple, d'initier une démarche citoyenne et participative pour co-construire et de mettre en œuvre un projet de gestion des eaux pluviales pour favoriser la recharge de cette ressource considérée comme stratégique pour notre territoire).

Soyez alerte ! L'InterCLE Vouge/Ouche, en charge de la gestion de cette nappe, aura besoin de votre aide dans les mois et années à venir !

Lexique

- **Aquifère** : formation géologique constituée de roches perméables et contenant de l'eau.
- **Nappe** : eau contenue dans un aquifère saturé par les eaux de pluie qui se sont infiltrées. Une nappe n'est ni un lac, ni une rivière souterraine !
- **Piézomètre** : forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe.

Pour retrouver toutes les informations

sur la nappe de Dijon Sud, rendez-vous sur : <http://intercle.fr>

InterCLE Vouge/Ouche

25 Avenue de la Gare

21220 Gevrey-Chambertin

03 80 30 76 79

intercle@orange.fr

ENVIRONNEMENT

OPERATION NETTOYAGE DE LA NATURE

Ensemble nettoyons la nature !



Une première activité a été réalisée le 26 juin dans le bois de Perrigny où nous avons trouvé de nombreux déchets qui sont les conséquences de squats.

Une trentaine de personnes s'étaient mobilisées et nous ne pouvons que les remercier. Notre technicien forestier nous a également expliqué les fonctionnements de la



sylviculture pratiquée dans ce bois

Nous rappelons que la circulation dans une zone forestière est réglementée et que des amendes peuvent être délivrées pour non-respect.

La **prochaine animation** aura lieu le **dimanche 26 septembre dès 9h30** en association avec l'opération « Nettoyons la nature » de Leclerc .

Rendez-vous devant la mairie.

Nous effectuerons du ramassage sur plusieurs sites de la commune, des chasubles, gants jetables, sacs poubelles seront fournis pour l'occasion. Une activité idéale seul ou en famille.

Nous vous attendons nombreux...

Après le ramassage, une animation pour petits et grands aura lieu autour du tri des déchets et du fonctionnement des composts partagés sur le site des compost du quartier des Charmes des Petits Bois (à côté de Age et Vie).

Nous terminerons cette activité par un pot de convivialité pour remercier les participants au ramassage.



**AUJOURD'HUI, PLUS QUE JAMAIS,
ON A TOUS UN RÔLE À JOUER.**



Constructeur de maisons depuis 1979



Traditionnelle

Toit plat / Toit terrasse

Personnalisable / Sur mesure

Contemporaine



Les Compagnons Constructeurs

compagnons-constructeurs.fr

03 80 52 74 80

Rue du Vignery, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON



AMENAGEMENTS / TRAVAUX

Qui va agrandir l'école :

Pour vous présenter l'architecte retenu pour l'extension de l'école, nous avons fait un jeu de questions/réponses.

Pouvez-vous vous présenter ?

Le Cabinet MARTIN existe depuis 1976 et est implanté au Creusot (71) et à Beaune (21). Depuis 2016, le cabinet MARTIN est devenu la SARL Les Ateliers MARTIN Architectes et Urbanistes, dirigée par M. Michel MARTIN Urbaniste SFU - Architecte DPLG et Romain MARTIN Architecte Diplômé d'Etat HMONP ayant travaillé au Chili et à Londres.

Quelles sont vos convictions et vos principes dans vos activités ?

La passion pour l'Architecture avec la construction du bâti et de son environnement dont a besoin l'homme pour vivre harmonieusement. L'enfant est le moteur de l'avenir de la société, et lui donner des lieux de vie de qualité l'influencera dans sa démarche sociale durant toute sa vie.

Avez-vous déjà travaillé sur des projets d'écoles/bâtiments accueillant du public ?

Depuis 1979, avec la 1ère réalisation : construction d'une école maternelle à Mesvre (71). En 2020, inauguration de la construction d'un restaurant scolaire (500 m²) et salle d'activités de qualité environnementale et aménagement des abords urbains et paysagers (1200 m²) à Fontaines (71).



En 2021, lauréat prix national "réalisation remarquable FiBOIS 2021" pour la construction d'une halle artisanale et culturelle à Meursanges (21).

AMENAGEMENTS / TRAVAUX

Quels sont les points sur lesquels vous veillez tout particulièrement sur ce projet afin de vous assurer qu'il soit une réussite ?

- 1°) Malgré la nécessité de créer des extensions sur une surface du terrain d'assise limité par les constructions existantes, nous veillons à conserver une surface de préau et une cour de récréation de même taille à minima;
- 2°) Nous souhaitons une organisation spatiale la plus cohérente possible pour la vie de l'école (enfants et enseignants) et nous veillons à installer des infrastructures permettant la sécurité la plus performante possible (par exemple avec des locaux sur un même niveau, la position du pôle enseignant à l'entrée de l'école et donnant de la visibilité sur le préau et la cour récréation);
- 3°) Renforcer la végétalisation tout en conservant celle présente sur la venelle et la façade Sud de l'école, planter des arbres pour ombrager dans la cour de récréation;
- 4°) Créer de l'architecture contemporaine en assurant la liaison entre les différentes modes d'architecture des différentes dates de construction : 1968, 1985 et 2012. Il paraît essentiel de fournir un maximum d'éclairages naturels également;
- 5°) Concevoir le bâti afin d'optimiser le fonctionnement des bâtiments existants durant les travaux qui se dérouleront en plusieurs tranches : par exemple, conserver la chaufferie et des sanitaires tout en les modifiant et en les agrandissant durant une période de congés scolaires.
- 6°) Impliquer les directrices des écoles, les équipes d'enseignants et les élus dans la programmation et au niveau des différentes phases des études avant le dépôt du permis de construire.

Quel est l'incidence des normes environnementales (et autres) sur ce projet ?

- 1°) Pour renforcer la sécurité et faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduites (PMR), il a été choisi de proposer une structure sur un seul niveau directement accessible depuis la venelle. Cela permet aussi de réduire les coûts de construction et d'entretien et simplifie la sécurité
- 2°) Nous respectons la végétalisation environnementale renforcée : en conservant la végétation entre la venelle et la façade sud de l'école et en implantation des arbres pour ombrager et végétaliser la cour de récréation
- 3°) Au niveau environnementale, la réglementation "Grenelle de l'environnement" évolue en permanence. Les matériaux "biosourcés" seront intégrés au maximum dans le projet avec les demandes de subventions "Effilogis" et la filière bois (région). Le bureau d'étude DAVVENTURE dirigé par M. HERODET, ingénieur thermique et développement durable, assurera dans les études d'approvisionnements en énergie la définition énergétique du projet (label EFFILOGIS, RE 2020, BBC EFFINERGIE Rénovation). Il apparaîtra un déséquilibre de bilan thermique et de ventilation (renouvellement d'air suite à la pandémie) entre les extensions créées et la rénovation des bâtiments conservés de 1968 et de 1985 non réhabilités. Le déséquilibre sera minimisé avec l'extension du restaurant scolaire datant



AMENAGEMENTS / TRAVAUX

LES PISTES CYCLABLES :



Une discussion avec Dijon Métropole pour réaménager les routes principales de Perrigny avec piste cyclable a déjà été menée. Un projet a été soumis, et une réponse de la métropole est attendue.

Une enquête est proposée par l'association Ensemble à Vélo, dont l'objet principal est la promotion du vélo comme mode de déplacement quotidien sur la métropole de Dijon

Votre commune est-elle cyclable ? Faites connaitre votre avis sur la mobilité à vélo en répondant au Baromètre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB)

Le Baromètre des villes cyclables arrive dans votre commune de Perrigny-lès-Dijon en septembre 2021. Pendant 3 mois, vous pourrez faire connaitre vos impressions quant au climat cyclable des communes où vous vivez ou que vous parcourez sur vos trajets quotidiens pour votre travail, vos loisirs ou vos courses. En moins de dix minutes, vous pourrez noter différents aspects du système vélo, recenser les lieux à aménager en priorité et ceux ayant connu une amélioration récente liée à un aménagement. Rendez-vous sur <https://barometre.parlons-velo.fr> à partir du 4 septembre 2021. Plus d'informations sur le site www.fub.fr ou en contactant l'association Ensemble à Vélo (contact@ensembleavelo.org).

SORTIE DES ECOLES :



Nous avons souhaité sécuriser les entrées et sorties d'école, principalement Rue de la Tourelle, où malheureusement trop de parents déposent leurs enfants au milieu de la chaussée. Les enfants ne traversent pas sur le passage piétons, les familles stationnent sur les trottoirs ...

Depuis la rentrée, une personne gère la traversée des enfants uniquement le matin et le soir. Pour le créneau de midi, le nombre d'enfants est moindre ; mais si des bénévoles sont intéressés pour effectuer cette mission, cela serait idéal.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez participer.

Prochainement des barrières seront installées afin d'éviter les traversées non sécurisées le long de la Rue de Tourelle.

Une demande à Dijon Métropole a également été faite pour de la signalisation au sol (passage piétons plus visible et signalé à proximité des écoles) lors de la réfection de cette chaussée.

Concernant la sortie Rue du Château, une prochaine zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h) sera réalisée dans les prochains mois par Dijon Métropole suite à notre demande.



AMENAGEMENTS / TRAVAUX



Afin de maintenir sa 1^{ère} fleur obtenue en 2014, la commune doit être jugée par un jury de professionnel en embellissement tous les ans. Cette année, le jury est passé le 6 juillet. Un dossier a été monté en amont et fourni au jury afin de mettre en valeur les différents projets présents sur la commune (zéro pesticides, fauchage tardif, labyrinthe végétal, compostage, jardins communaux et partagés, le fleurissement, les décos, le cimetière enherbé, les plantations d'arbres, les jardins du périscolaire...).

Avec le temps pluvieux du début d'été, la commune était mise en valeur avec sa pelouse bien verte et ses plantations fleuries. Le jury a apprécié les différents environnements proposés avec un coup de cœur pour le parc.

La 1^{ère} fleur est conservée pour une année supplémentaire.

QUARTIER SUD « Les Charmes du Petit Bois » ENFIN les travaux de finition



Suite à de nombreuses plaintes (justifiées) des habitants sur l'état du nouveau quartier (zone sud), nous avons insisté auprès du lotisseur afin que les travaux de finition soient réalisés au plus tôt pour les rues Christian Marvillet et rue du Goupil (la rue Jean Truffein sera terminée plus tard lorsque les travaux des gros œuvres des bâtiments Voisin seront achevés ainsi que le rond point des cheminots).

Le lotisseur a donné son accord pour les démarquer dès mi-novembre, néanmoins il nous informe qu'il a constaté, ainsi que la Métropole, que de nombreuses habitations ne sont pas aux normes demandées pour leur seuil de portail.

Une mise au normes devra être absolument faite avant mi-novembre au risque d'avoir une marche pour rentrer dans vos cours.

Ces normes étaient notées dans les conditions de constructions et donc connues des habitants depuis le démarrage. Les trottoirs doivent respecter une norme « handicapé » et les écarts de seuils entre chaque maison (observés jusqu'à +22cm) ne permettront pas d'avoir un trottoir relativement plat. Un courrier a été envoyé par le lotisseur aux habitants concernés.

Nous recommandons fortement à ces habitants d'effectuer l'enduit de leurs clôtures et la remise aux normes des seuils avant la finition des trottoirs en béton désactivé .

En effet, si vous décidez de réaliser vos travaux après les finitions de trottoirs, vous risquez de détériorer le béton désactivé des trottoirs SOUS PEINE de régler les dégâts causés.

Klinger Anthony
Se tient à votre disposition pour vos travaux de
Nettoyage Espaces verts

Décapage, démolissage
Nettoyage toiture
Nettoyage de cours, terrasse
Dalle, murets
etc.

Elagage traditionnel, grimpeur ou nacelle
Taille, abattage d'arbres
Taille de haies
Débroussaillage, tonte de pelouse
Petit jardinage, pose de clôture...

Devis gratuit/Travail soigné - Tél. 06 70 80 25 18
Impasse en Ronnot - 21160 Perrigny-lès-Dijon
t.k.tony.klinger@gmail.com

Nous invitons donc les habitants de ce quartier à se mettre aux normes dès que possible pour avoir un quartier harmonieux et accessible à tous.

ENFANCE ET JEUNESSE

Ecole

Cette année, une classe a été fermée en élémentaire et une classe a été ouverte en maternelle.

Suite au départ à la retraite de madame Camus et à la création de la nouvelle classe, nous avons accueilli 3 nouveaux enseignants (Mme Patron, Mme Vincent et M. Mathieu)

4 classes en maternelle :

- une classe de PS composée de 19 élèves : Mme Flore et Mme Velozzo
- une classe de PS et GS composée de 20 élèves : Mme Millet
- une classe de MS et GS composée de 20 élèves : Mme Patron et Mme Vincent
- une classe de MS composée de 20 élèves : M. Mathieu

5 classes en élémentaire :

- une classe de CP avec 21 élèves: Mme Dufour-Jeantet
- une classe de CP/CE1 avec 21 élèves: Mme Terrier
- une classe de CE1 et CE2 avec 25 élèves: Mme Vérité
- une classe de CM1 et CM2 avec 23 élèves: Mme Bloch
- une classe de CM1 et CM2 avec 26 élèves: Mme Inacia

En maternelle, en salle de motricité, nous avons remplacé le velux pour un montant d'environ 9000 euros afin de permettre une pénombre totale et une sieste de meilleure qualité pour les enfants.

Trois ATSEM sont mises à disposition à l'école maternelle:

- Fadela, notre ATSEM en poste depuis quelques années et que vous connaissez déjà;
- Nathalie, de retour après quelques années d'absence pour raisons personnelles;
- Laura, que la commune a recrutée dernièrement suite à la création d'un 3ème poste permanent d'ATSEM.

Toutes les 3 aident les enseignants à l'accueil de vos enfants et participent à la réalisation des activités en classe. Elles ont également un rôle de préparation des activités pédagogiques en lien avec les enseignants. Enfin, elles préparent les locaux afin que le nettoyage soit réalisé au mieux.

Notre choix de faire appel à une société de nettoyage permet aux ATSEM de se concentrer sur l'aide aux enseignants et sur l'encadrement des enfants plutôt que sur le ménage.

ENFANCE ET JEUNESSE

Fête de Rentrée du 11 septembre

Retour en images sur la Fête de rentrée organisée par l'école élémentaire, l'association de parents d'élèves Perrigolade, l'accueil de loisirs de Perrigny-lès-Dijon et la municipalité.

Réunion d'information, barbecue et pique-nique, nombreux stands, musique et bonne humeur, le tout sous le soleil!!



Centre de loisirs (PEPBFC)

Concours de « P'tits Jardiniers » de Côte d'Or

Depuis 3 à 4 ans, l'Accueil de loisirs s'inscrit au Concours départemental des P'tits Jardiniers de Côte d'Or, dans le cadre du dispositif de valorisation paysagère dans lequel la commune s'inscrit.

Cette année, le thème du Concours était « L'épouvantail ». Les petits comme les plus grands ont donc participé à la création et l'entretien du jardin pédagogique situé dans la cour du restaurant scolaire. Nous avons retourné la terre, ratissé, planté, arrosé, taillé, arraché et décoré... merci à l'accompagnement et au conseil des agents municipaux des espaces verts.



ENFANCE ET JEUNESSE



ENFANCE ET JEUNESSE

Retour en images sur l'Eté 2021



Cérémonie d'ouverture des JO



Piscine de Chenôve

Accrobranche à Givry



Pique-nique et grand jeu Peter Pan au parc

ENFANCE ET JEUNESSE

Plantations diverses et fabrication d'Hôtel à insectes



Découverte d'une animalerie



Koh-Lanta au Parc Ecoloisirs de la Combe à la Serpent



Lac de Chour



ENFANCE ET JEUNESSE

Retraite de Bruno des

Le 30 Juillet, Bruno a fait son dernier jour au centre de loisirs des PEPBFC de Perrigny-lès-Dijon. Une fête avait été organisée le 6 juillet au sein de l'école pour ce jeune retraité.

Nous lui souhaitons une bonne continuation !

De toute façon, nous le croiserons souvent dans les rues de Perrigny !!!



S A R L J E A N N I N PLOMBERIE - CHAUFFAGE



**SANITAIRE - ENTRETIENS CHAUDIÈRE
RAMONAGE - DÉPANNAGE RAPIDE
POMPES À CHALEUR - CHAUDIÈRES GRANULÉS**

21700 VOSNE-ROMANEE

03 80 61 11 58 - sarljeannin@gmail.com

PORTRAIT

Mise en lumière des habitants de Perrigny-lès-Dijon

Nous continuons cette série avec Nasser :

Né d'une famille royale en Afghanistan, Nasser est arrivé en France en tant que réfugié politique en 1985.



Son aventure professionnelle avec les cerfs volants (d'où le jeu de mot « Nasser Volant ») démarre en 1990 : par le biais de l'animation, il fait partager aux enfants des centres de loisirs sa passion : le cerf-volant.

Cerf-voliste de haut niveau, il décroche le titre de champion du monde en 1992 avec un cerf-volant de combat.

En 2001, c'est l'installation de son entreprise à Perrigny-lès-Dijon ainsi que la création du premier musée du cerf-volant en Europe.

Chez Nasser, l'accueil est chaleureux : l'échange se fait autour d'une tasse de thé en présence de sa compagne ainsi que de sa fille Nadia : il faut dire que « Nasser volant » est une entreprise familiale, tout le monde met la main à la pâte.

L'entreprise crée des partenariats (ex : travaux de confection de cerf volants confiés à la section couture du CFA La Noue), et s'engage dans la formation de jeunes (ex : contrats d'apprentissage pour des élèves du lycée A. Antoine à Chenevoie).

En participant à des festivals de cerf-volant aux quatre coins de la planète, Nasser passe un message universel de tolérance et de partage à travers ses animations : un cerf-volant, un peu de vent et c'est parti pour passer un bon moment.

Nasser intervient dans les écoles et accueille les enfants pour des ateliers de fabrication.

La réputation internationale du musée attire un public étranger également.

L'accès au musée est libre et gratuit au 12 rue Vignery (à proximité de l'hypermarché Cora), horaires d'ouverture du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Site internet : <http://www.nasservolant.com>



Valérie Michaut

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

L'association **COURIR ET SOURIRE** a pour but de courir et / ou marcher à proximité de Perrigny-lès-Dijon avec d'autres personnes partageant la même passion, mais sans objectif de compétition.

Pendant ce printemps et cet été 2021 les marcheurs de COURIR ET SOURIRE ont randonné tous les mercredis après-midi sous le soleil, sous les nuages et même sous la pluie de ces mois de juillet et début août bien arrosés.

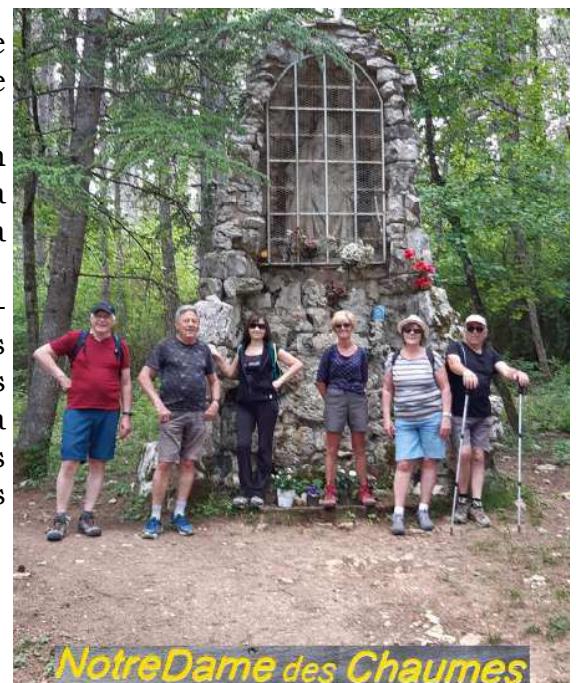
Nous marchons en un ou deux groupes selon la météo et le désir des participants pour des parcours de difficultés différentes (longueur, dénivelé), soit au départ à pied de Perrigny, soit dans les environs (avec quelques kilomètres de covoiturage).

Le rendez-vous de départ (à pied ou en voiture) se trouve près de la cantine scolaire tous les mercredis (carrefour rue de la Tourelle / rue du Meix Boulier) à 14h15.

Nous espérons retrouver, à la rentrée de septembre, un temps plus clément pour faire quelques randonnées à la journée avec pique nique comme les années précédentes à la crise sanitaire.

Si quelques marcheurs préfèrent attendre la fin de la pandémie pour reprendre l'activité, de nouveaux randonneurs sont venus grossir nos rangs en 2021 ... bienvenue à tous ceux qui veulent nous rejoindre sur les sentiers. Pour la course à pied, il n'y a pas de rendez-vous fixes, les coureurs se contactent par messagerie internet pour convenir des lieux, jours et heures de rendez-vous.

Plus d'infos : Tél : **07 49 31 14 38**
ou Mail : **couriretsourire@laposte.net**



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE



Il aura fallu attendre l'été 2021 pour pouvoir tous nous retrouver dans de bonnes conditions !

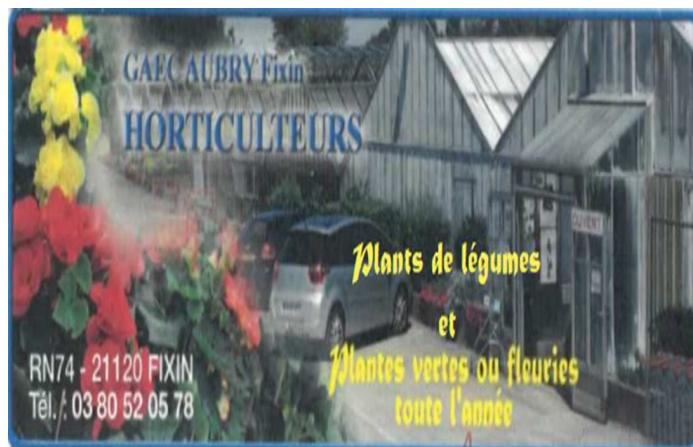
Tout d'abord, le 4 juillet dernier, avec la municipalité, les Pep21 et plusieurs associations de Perrigny, Perrigolade a participé à l'organisation de la fête patronale. Celle-ci a été un vrai succès, petits et grands ont été heureux de passer un moment convivial !

Le samedi 11 septembre, de nouveau avec la municipalité, les Pep21 et également la bibliothèque, les enseignantes de l'école élémentaire et les parents d'élèves élus, nous vous avons donné rendez-vous pour la fête de rentrée. Après un café de bienvenue et une réunion avec les enseignantes, chacun a pu profiter dans le parc de la buvette, des repas et de multiples stands : pêche à la ligne, jeux en bois, tir au but, tir à l'arc, maquillage, loups-garous.... La rentrée a été fêtée dans la bonne humeur !

Grâce à votre générosité lors de ces deux événements, les bénéfices vont pouvoir être reversés aux écoles.

La réunion de rentrée de Perrigolade se tiendra début octobre (date à définir), vous êtes les bienvenus !

Notre prochaine manifestation, la traditionnelle bourse aux jouets, aura lieu les 20 et 21 novembre 2021. Si vous êtes disponibles, ne serait-ce que quelques heures, pour nous aider (réception des dépôts/tenue de la bourse/rangement), n'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail perrigolade@gmail.com ou notre page facebook "Perrigolade". Mais attention !!! Notre bonne humeur est contagieuse et vous pourriez ne pas vous satisfaire d'une seule manifestation !



APPEL A LA CANDIDATURE

Vous êtes une association et vous souhaitez **animer des séances de sport** dans notre commune ou proposer des **activités qui pourraient plaire aux jeunes (12 / 18 ans)** ?

La commune grandit et le nombre **d'assistantes maternelles** diminue (suite à des départs en retraite essentiellement), si vous souhaitez vous installer,

N'hésitez pas à contacter la mairie dès à présent.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

BIBLIOTHEQUE

Il se passe toujours quelque chose à la bibliothèque :

En avril, Zerline et les bénévoles ont organisé une thématique autour de Pâques et les enfants ont cherché les œufs cachés entre les livres.

En mai et juin, le polar était à l'honneur, tant pour le public adultes que pour les ados et enfants. Les enfants ont eu à résoudre des énigmes du carnet d'enquêteur. La remise des prix a eu lieu à Perrigny en Fête.

Et pour juillet et août, des lectures d'été, ainsi qu'un système de prêt-surprise : découvrir 3 documents au hasard grâce à un coupon choisi avec des mots clés... ciblés par tranche d'âge pour tous les publics.

La rentrée arrive avec son lot de projets, une exposition de livres sur les animaux dès le mois de septembre. Zerline mettra en place également une thématique sorcière, le jeu en bibliothèque...

Cette année, Zerline espère pouvoir enfin rencontrer les élèves des écoles.

De nouvelles commandes de livres seront livrées avant la fin de l'année, Venez les découvrir.

Pour faire de la place, nous organiserons une braderie des livres désherbés le week-end des 13 et 14 novembre 2021 à la salle Polyvalente.

Activités sportives associatives :

Zumba avec Myriam (06 74 52 94 93) les mercredis de 19h45 à 20h45 à la salle des fêtes

Gym Posturale avec Magalie (06 23 05 11 33) les jeudis de 12h30 à 13h30 à la salle des fêtes



LA GAVEL
PANIER EPICURIEN

METS & VINS
sélectionnés avec passion et réunis dans un panier gourmand. Des saveurs délicates à découvrir sur notre site.

www.lacavel.fr

NOTRE CONCEPT
Chaque panier est une sélection de produits locaux sélectionnés avec beaucoup de plaisir. Les produits que composent nos paniers sont majoritairement issus de notre belle région : la Bourgogne.

Un moment de plaisir, de partage, de convivialité... Un temps dédié à la dégustation, à la gourmandise, un instant « apéro » chaleureux et délicieux à partager entre amis, entre collègues, en famille.

Pour le (les) compléter, vous pouvez ajouter d'autres produits gourmands proposés dans la boutique du site. Un investissement et une passion que nous mettons à la disposition de nos clients.

LIVRAISON OU DRIVE
Corine vous livre vos paniers épicuriens à Dijon et alentours du mardi au samedi. Vous pouvez également retirer vos paniers à notre drive
10 cours du Château
21160 Perrigny-les-Dijon

COMMANDES
Sur le site www.lacavel.fr
7j/7 et 24h/24.
Par téléphone au 06 60 55 69 17
du mardi au samedi de 13h à 19h, hors jours fériés

Le marché à Perrigny-les-Dijon

Les jeudis matins



Rue du Château
(sur la place de l'école maternelle)



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Les Cowgirls et Cowboys de l'association **PERRIGNY-COUNTRY** se retrouvent tous les jeudis (sauf vacances scolaires) à la salle polyvalente de Perrigny-lès-Dijon afin d'y pratiquer la danse-country.

Peut-être les avez-vous vus dans le parc municipal, le dimanche 4 juillet 2021, à l'occasion de la journée Perrigny-en-Fête ?

Vous avez envie de faire travailler votre tête et vos jambes, venez les rejoindre et essayer pour ... adopter, les deux premiers essais sont gratuits.



Les horaires des jeudis sont les suivants :

initiation et détail des pas : 18h30 à 19h20,
chorégraphies niveau débutant : 19h30 à 20h00,
chorégraphies niveau confirmé : 20h00 à 21h00.

Plus d'infos :

Tél. : **06 13 77 63 90**

Par Mail : **perrignycountry@laposte.net**

CUISINES
MAX BOUGÉ
FABRICANT

DEVIS GRATUIT

ÉLECTROMÉNAGERS

03 80 51 13 45 - 03 80 52 10 91

www.cuisines-max-bouge.fr

3 rue du Vignery - 21160 PERRIGNY-LES-DIJON

Les Talents de Perrigny les 13 et 14 novembre 2021 à la salle polyvalente :

Une belle exposition en fin d'année, les Talents de Perrigny-lès-Dijon.

Elle est ouverte aux habitants qui ont une passion et souhaitent la partager : peinture, dessin, écriture, artisanat d'art (dentelle, bois, couture, objets divers, maquettes), photographie...

Elle se tiendra les 13 et 14 novembre 2021. Cette rencontre est aussi un moment de convivialité.

Pour permettre cette belle rencontre, les personnes intéressées peuvent se faire connaître de préférence à l'adresse mail suivante : talentsperrigny@perrigny-les-dijon.fr ou par téléphone à la mairie : 03-80-52-15-12 avant le 15 octobre.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LA GRELINETTE RECRUTE DES JARDINIER(E)S

Pour la 5^e année consécutive, l'association des jardins partagés de Perrigny cultive quelques parcelles des jardins communaux, toujours en respectant les principes du jardin au naturel :

- . aucune utilisation de pesticide ou d'engrais chimique,
- . travail du sol réduit à l'utilisation de la grelinette et du croc,
- . paillage pour stimuler la vie du sol et limiter les arrosages,
- . compostage des déchets verts du jardin,
- . recyclage des ressources locales, tontes de gazon, broyat, feuilles mortes, surplus de compost des placettes de compostage du village,
- . rotation des cultures, semis d'engrais verts et de fleurs, accueil et respect de la biodiversité, plaisir du jardinage, seul ou en groupe, selon les disponibilités de chacun(e).



L'environnement du jardin a été progressivement amélioré par le creusement d'un puits, la construction d'une cabane à outils. La plantation d'une haie vive est en projet pour cet automne.



Si les conditions météorologiques actuelles n'aident pas au mûrissement des tomates, les pluies ont été favorables au charme et à la productivité du lieu.

Chaque jardinier(ère) a le choix de travailler seul(e) sur sa propre parcelle et/ou avec d'autres sur les parcelles communes avec partage des récoltes.



Une partie du terrain n'est actuellement pas cultivée par manque d'adhérents.

N'hésitez pas à nous contacter

par téléphone : Brigitte Tisse (06 71 65 77 59), Bernard Letourneau (06 09 13 41 89) ou Gilles Smeeckaert (06 75 85 35 02),



Les mémoires de Perrigny

En attendant la reprise des activités de l'association – le plus vite possible, chacun l'espère, nous nous proposons de continuer à vous raconter quelques bribes de l'histoire du village.



Dans ce numéro de *Perrigny Infos*, parlons du blason du village.

Le connaissez-vous ? Et si oui, savez-vous d'où provient son motif ? Contrairement à ce que chacun pourrait penser, ce blason n'a rien de très ancien !

En effet, c'est Pierre QUILLARDET, vigneron de MARSANNAY et ami du Maire de Perrigny Henri Lapostolet, qui proposa de réfléchir et créer un blason pour notre commune, en... 1977 !

L'histoire est donc récente. Monsieur Quillardet dessinait, peignait et sculptait également. (Il est d'ailleurs l'auteur de trois sculptures sur bois clair qui sont accolées sur le maître-autel de l'église de l'Assomption, à Marsannay).

Le blason est inspiré, dans sa partie rouge et blanche, d'un panneau indicateur utilisé par les employés de la SNCF. Perrigny était en effet un village très important pour le rail. Beaucoup de Patriniens travaillaient au "chemin de fer", activité à laquelle ils ajoutaient fréquemment le travail de la vigne, des petits fruits et des champs. Ce n'était pas de trop pour parvenir à subsister.

Mais quelle est la signification du bandeau bleu situé en haut du blason, qui comporte trois étoiles dorées à 8 branches ?

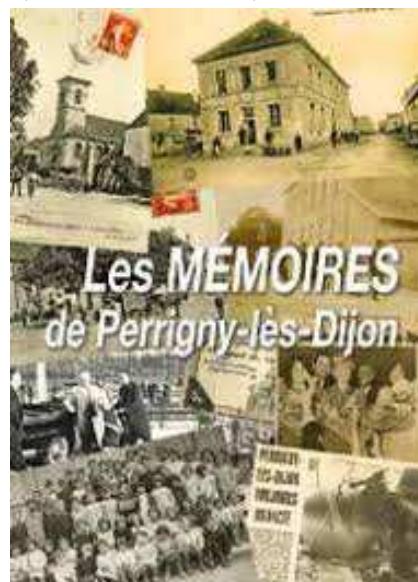
Voilà la vraie question. Nous avons cherché, interrogé les mémoires les plus affûtées du village, impossible d'y apporter une réponse. C'est franchement étonnant pour un évènement si récent ! Si par bonheur, il se trouve quelqu'un capable d'éclaircir ce mystère, ce serait fort sympathique de nous faire signe. N'hésitez pas...

Il reste 11 livres des Mémoires de Perrigny, alors que nous avions édité 500 exemplaires. Autant dire que si vous souhaitez tout connaître (et plus encore) sur le village des années 1900 à 1950, **il ne faut pas tarder**.

Anne Marchal

anne.m.marchal@orange.fr

Tél. 06 27 12 65 10





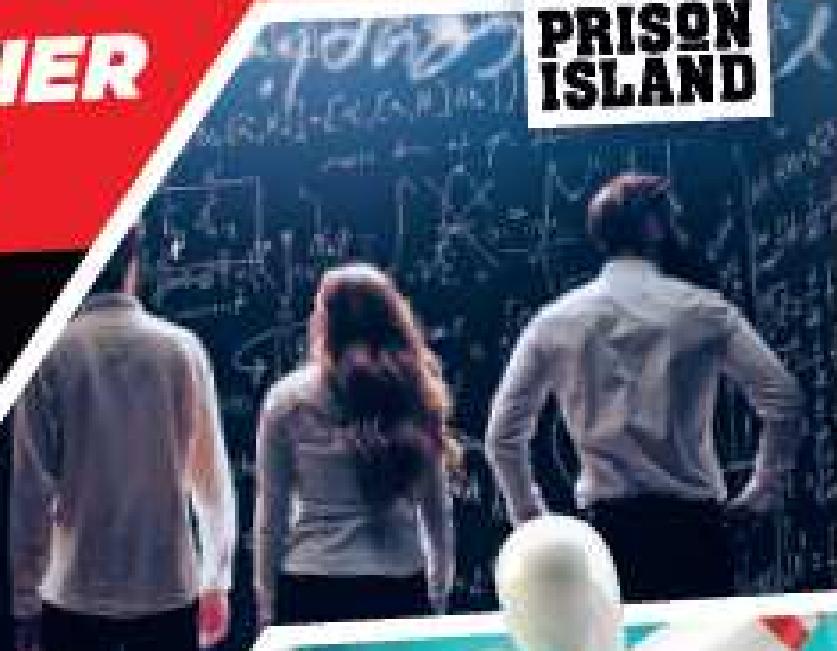
NOUVEAU À MARSANNAY-LA-CÔTE

**VENEZ DÉFIER
VOS AMIS !**

- RÉALITÉ VIRTUELLE
- PRISON ISLAND
- BOWLING



**PRISON
ISLAND**



Déchirer le coupon pour profiter de l'offre



**OFFRE
EXCLUSIVE**

POUR LES HABITANTS DE PERRIGNY-LÈS-DIJON :
**1 PARTIE DE BOWLING ACHETÉE
= 1 PARTIE DE BOWLING OFFERTE**

Offre valable sur un achat d'une partie de bowling au tarif plein. Non cumulable avec toute autre offre. Valable sur la partie de bowling achetée.

03 80 53 07 15 · www.gamesfactory.fr

EXPRESSION LIBRE

Liste d'opposition « Bien vivre à Perrigny-lès-Dijon »

Déjà 17 mois qui se sont écoulés depuis le 15 mars 2020.

Regardons objectivement ce qui a été effectué concrètement par l'équipe en place :

Mise en place à la rentrée de la sécurisation des passages piétons de l'école élémentaire sous l'égide de la Police Municipale,

Création de poste d'ATSEM à l'école maternelle pour passer à 3 contrats de travail à durée déterminée, Dotation de l'école élémentaire de nouveau matériel, en l'occurrence photocopieur-scanneur, manquant jusqu'alors,

Augmentation d'une heure de présence sur notre commune de la Police Municipale.

Ces mesures sont issues de notre programme. Et tant mieux même s'il faut 17 mois d'effort à deux conseillers d'opposition en conseil municipal et en commissions pour y arriver...

Pour le reste :

Installer une vidéo surveillance/protection dans notre village : infaisable car il n'y a pas de local dédié ni de temps dédié pour la Police Municipale.

Mise en place d'un panneau lumineux : jamais fait,

Associer les jeunes en créant une « commission jeunes, Maintenir des commissions mixtes composées d'élus et d'habitants : jamais fait,

Moderniser les équipements sportifs existants : pas de budget,

Etc...et blablabla...

Rien. Et rien ne sera fait pendant le reste de la mandature par manque de volonté et sans doute par manque de moyens du fait d'une gestion hasardeuse des 2 derniers mandats.

Réaffecter les bâtiments communaux en fonction de leur vocation : c'est-à-dire réaménager et agrandir les écoles élémentaire, maternelle, le restaurant scolaire : ce projet ne sera pas effectué pendant cette mandature. Aucune avancée, une étude inappropriée et très onéreuse tentée et qui n'aboutira pas. Erreur sur le projet, erreur sur sa gestion.

La Police Municipale : la convention, non satisfaisante, a été reconduite en l'état à nouveau pour un an. Les policiers demandaient que la commune de PERRIGNY prenne à sa charge 1 deuxième policier pour être à six. L'équipe actuelle a refusé.

L'immeuble 53 Grande Rue : il faudra rendre le terrain attribué provisoirement par et pour agrandir fictivement le parc : la commune n'en est pas propriétaire et n'a pas les moyens juridiques et financiers de l'acquérir. Cette appropriation était de la « poudre aux yeux ».

Etc, etc,...

Dommage.

Claude Sirandre

Valérie Michaut

Liste de la Majorité

Le mois de septembre est le mois de la rentrée scolaire. C'est ainsi l'occasion de vous appeler que nous avons décidé de placer l'enseignement au cœur de nos priorités ces derniers mois mais aussi pour les mois à venir.

En investissement, ce souhait est d'abord marqué par le projet de construction d'une extension des écoles et de la cantine. Le projet avance dans un souci de cohérence avec le développement de la commune et d'économie des deniers publics. Ce projet d'envergure, bien qu'urgent, ne peut avancer en quelques mois. Il verra le jour, nous l'espérons pour la rentrée 2023.

L'année 2021 est également marquée par la participation à l'appel à projet numérique dans les écoles élémentaires avec l'achat d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs et de logiciels, contribuant ainsi à la généralisation du numérique éducatif. Cette participation permet aussi d'assurer la continuité pédagogique et éducative, qui a pu être mise à mal durant la crise sanitaire du COVID 19.

Nous avons également tenu à maintenir un niveau de qualité élevé pour l'accueil de nos enfants en dehors du temps scolaire. Un travail de plusieurs mois a permis de conclure une nouvelle convention avec les PEP avec un nouveau prestataire pour des repas de meilleure qualité.

Rappelons enfin que la sécurité de nos enfants est également primordiale. Elle doit être assurée de façon transversale. Ainsi des actions ont été mises en œuvre lors des entrées et sorties. Il est également important d'être vigilant face au harcèlement scolaire.

Les prochains mois de l'année 2021 seront notamment consacrés à la mise en place de la CTG. Derrière cet acronyme se cachent les termes de Convention Territoriale Globale ; Il s'agira de notre feuille de route jusqu'à la fin de notre mandat pour développer les actions de la commune dans les domaines de l'enfance jeunesse et de l'action sociale. La rédaction et la mise en œuvre de cette convention sont l'objet d'un travail conjoint entre la CAF de Côte d'Or, les élus et les différents acteurs de la commune (associations, centre de loisirs, bibliothèque,...). Cette dynamique partagée est d'ailleurs la signature de notre commune et garantie sa dynamique au service de nos enfants et de nos ainés.

Ainsi, parmi les actions inscrites, figurera notamment la construction d'un espace intergénérationnel situé entre le quartier des Charmes du Petit Bois et le centre du village. Ce lieu nous l'espérons, permettra de renforcer les liens entre générations mais également entre habitants car nos missions, rappelons-le sont également de rassembler et faire vivre notre village.

Nous vous souhaitons une belle rentrée

INFORMATIONS UTILES

Ordures ménagères

Ramassage des bacs gris :

Lundi matin et **jeudi** matin, à partir de 6 heures, jours fériés compris.

Ramassage des objets encombrants :

Par collecte individualisée sur rendez-vous.

Tél. **0800 12 12 11** du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.

Internet : www.trionsnosdechets-dijon.fr

Ramassage des bacs jaunes :

(Cartons, journaux, flacons en plastique) :

Mercredi matin, jours fériés compris.

Ramassage des déchets verts :

Mercredi matin, jours fériés compris.

Uniquement par abonnement : 50 € par an.

Pour tous renseignements : numéro vert **0800 12 12 11**

Horaires d'ouverture des déchetteries

Les déchetteries seront fermées les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Horaires d'été du 1er mai au 31 octobre

Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 avril

Chenôve - Tél. **03 80 58 87 32**

Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 19 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures
Samedi	de 9 à 19 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures

Marsannay-la-Côte - Tél. **06 77 12 63 12**

Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures
Samedi	de 9 à 18 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 17 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures

Agenda

Date	Evenement	Lieu
25 Septembre 2021	Concert de rentrée et feu d'artifice	Parc de Perrigny debut 17h30
26 Septembre 2021	Nettoyons le village	mairie de Perrigny à 9h30
5 novembre 2021	Les Timbres : Blanche neige et les sept notes	Salle Polyvalente
13 et 14 novembre 2021	les talents de Perrigny et désherbage de la bibliothèque	Salle Polyvalente
20 et 21 novembre 2021	Bourse au jouet (perrigolade)	Salle Polyvalente
11 décembre 2021	Repas des Ainés	Salle Polyvalente

INFORMATIONS UTILES

Mairie et services

Mairie - Tél. **03 80 52 15 12**

Horaires d'ouverture de l'accueil :

- Lundi : 13h30 à 17 heures
- Mardi : 14h30 à 17 heures
- Mercredi : 9 à 12 heures
- Jeudi : 13h30 à 17 heures
- Vendredi : 13h30 à 17 heures
- Fermé le samedi

Site : www.perrigny-les-dijon.fr

Affaires sociales - Pour tout renseignement

Chantal BERNARD - Tél. **06 25 99 68 82**

ou **Nadia BOUHADDOUI** - Permanence en mairie Tél. **07 82 44 21 40**

les mardis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30

Tél. **03 80 52 02 11**

Accueil de loisirs Tél. **06 12 35 27 10**

3, rue du Château

Les mercredis et vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30

Agence Postale - Tél. **03 80 54 07 89**

(Dans la mairie) :

- Du lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h 30 à 17 h
- Mercredi : 9h à 12 h - Fermé l'après-midi

Bibliothèque municipale - Tél. **03 80 51 00 84**

Rue Saint-André

- Lundi : 16 heures à 19 heures
- Mercredi : 16 heures à 19 heures
- Vendredi : 16 heures à 18 h 30

Police municipale Tél. **03 80 23 83 37**

3 place du 11 novembre - 21160 Marsannay-la-Côte.

Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 18 heures.

En dehors des heures de services, il faut composer le **17**

ENEDIS

Pour tout problème, vous pouvez contacter :

- <http://www.enedis.fr> : gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.-

- <https://selectra.info/demenagement/annuaire/cote-dor>

perrigny-les-dijon : liste les numéros d'urgence pour l'électricité dans notre commune.

- <https://agence-energie.com/agence-edf/perrigny-les-dijon> :

contient l'adresse des agence EDF à proximité de notre commune.

GDF

Dépannage (24 h sur 24 - 7 jours sur 7) : tél. **0810 433 021**

SUEZ

- En cas d'urgence : tél. : **0977 401 123**
- Gestion clientèle : tél. : **0977 408 408**

Impôts Service tél. : **0820 32 42 52**

Un agent des impôts vous répond :

- en semaine de 8 à 22 heures ;
- le samedi de 9 à 19 heures.

Ouvert toute l'année, ce service répond à toutes vos questions d'ordre général sur les impôts, en préservant votre anonymat.

Urgences et santé

Médecins :

Marc PAURELLE

et **Karine MOREAU-FALKOWSKI**

Centre médical : 43, Grande Rue, tél. **03 80 51 14 63**

Consultations sur rendez-vous.

Médecin de garde - en cas d'urgence :

De nuit : de 20 à 8 heures, le samedi à partir de 12 heures,

le dimanche et jour férié. Appeler :

- **SOS médecins** Tél. **36 24**

- **SOS 21** Tél. **03 80 78 68 68**

Cabinet Infirmier :

Emmanuelle CHAGOT et Delphine JORAND

43 Grande Rue. Tél. **03 80 51 26 51**

Soins au cabinet sur rendez-vous.

Masseurs kinésithérapeutes :

Jean-Marc GILLA

Centre médical : 43, Grande Rue - Tél. **03 80 52 37 65**

Amandine BONNARD et LHERAUD Charlotte

48, Grande Rue - Tél. **03 80 30 66 31**

Orthophoniste :

Valérie MICHAUT

Cabinet d'orthophonie :

6, rue de la Rente-Logerot - Tél. **03 80 30 95 54**

SAMU - Tél. **15**

Pompiers (urgence) - Tel. **18**

Police - Tél. **17**

Gendarmerie de Gevrey - Tél. **03 80 51 80 76**

Centre antipoison - Tél. **15**

La famille Rognon à votre service depuis 1979 à Perrigny près Dijon



CROZATIER

**France
litterie**

EXPERT DE VOS MURS

meublesrognon.fr

2 Rue Bolotte - 21160 PERRIGNY-LES-DIJON